

L'INDUSTRIE DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Question n° 648—**M. Herbert:**

1. Au sujet de la possession obligatoire d'un permis dans l'industrie des produits pharmaceutiques, quel est le pourcentage actuel des droits versés sur les médicaments par le détenteur initial du brevet?
2. Le pourcentage a-t-il changé depuis dix ans?
3. Quel est le pourcentage en Grande-Bretagne?

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): l. 4 p. 100.

2. Non.

3. Il n'y a pas de pourcentage comparable en Grande-Bretagne étant donné que l'entité qui correspond grosso modo aux détenteurs d'un permis obligatoire en vertu de la loi canadienne est le gouvernement britannique lui-même.

[Traduction]

M. l'Orateur: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

[Français]

PÉTITION

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE—PRÉSENTATION D'UNE
PÉTITION PAR DES TRAVAILLEURS DE RIVIÈRE-VERTE,
NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): J'ai l'honneur de présenter une pétition au nom des travailleurs chômeurs de Rivière-Verte dans le Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick relativement aux effets adverses de la promulgation, le 1^{er} juillet 1979, par le nouveau gouvernement de certaines sections de la loi sur l'assurance-chômage. La pétition contient 522 noms. Je l'ai examinée; elle me paraît conforme au Règlement de la Chambre, et je demanderais aussi, monsieur l'Orateur, qu'après examen par le greffier elle soit acheminée, si possible, au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

[Traduction]

M. l'Orateur: Avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais signaler à la Chambre que, conformément à une conduite que nous avons encouragée et dont, je pense, tous les députés ont tiré parti par le passé, nous comptons distribuer immédiatement et non pas à 10 heures ce soir le bill de finances que nous avons fait imprimer. Nous voulons ainsi éviter aux députés d'être pris au dépourvu.

J'ai suffisamment d'exemplaires et je vais demander qu'on les distribue dès cet après-midi si cette proposition agréée aux députés.

Des voix: D'accord.

Le chômage

ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT

[Français]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—
ON DÉPLORE LE CHÔMAGE ET ON CONDAMNE LE
GOUVERNEMENT POUR SON MANQUE DE STRATÉGIE D'EMPLOI
GLOBALE

L'hon. Francis Fox (Blainville-Deux-Montagnes) propose:

Que cette Chambre déplore l'inertie du gouvernement en matière de création d'emplois, après six mois de pouvoir, regrette les coupures inhumaines au chapitre du programme Canada au Travail qui ont provoqué l'élimination de centaines de collectivités au Canada ayant connu un taux de chômage élevé et condamne le gouvernement de ne pas avoir réussi à présenter à ce jour une stratégie d'emploi globale pour l'année à venir.

[Traduction]

M. l'Orateur: Je signale aux députés qu'au plus tard à 9 h 45 ce soir, en conformité de l'article 32(1)k) du Règlement, les délibérations sur la motion prendront fin, en conformité de cet ordre et aussi de l'article 58(10) du Règlement.

[Français]

M. Fox: Monsieur le président, il y a quelques jours nous fêtons en cette Chambre, à l'occasion de la période des questions orales, la fête—ce n'est peut-être pas le bon mot parce que ce n'est sûrement pas une fête à travers le pays—l'anniversaire plutôt des six premiers mois de gouvernement par nos collègues qui siègent de l'autre côté de la Chambre. Nous aurions bien aimé, monsieur le président, à l'occasion de cet anniversaire, de dire à ces députés de l'autre côté de la Chambre, et plus particulièrement au ministre responsable de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey), qu'il avait fait du bon boulot.

Malheureusement le seul bilan que nous ayons en main depuis six mois, en est un d'inaction quasi totale, quasi complète. Voilà pourquoi, monsieur le président, nous voulons, après six mois de pouvoir, après six mois pendant lesquels l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration a assumé ses responsabilités, lui rappeler qu'il a négligé durant ces six mois de présenter à la Chambre et au public canadien une stratégie d'emploi pour les prochains mois.

Ce n'est pas normal, monsieur le président, que nous attendions à la veille de Noël, à la mi-décembre, que nous attendions que la neige tombe un peu partout à travers le pays avant que soit présentée une stratégie d'emploi pour l'année en cours. L'année prend fin, et nous serons bientôt en droit de demander au ministre non seulement quels sont ses plans pour les quelques mois à venir, mais aussi pour l'été et l'automne prochain.

● (1540)

[Traduction]

Le ministre a gaspillé le répit de six mois que l'ancien gouvernement lui avait ménagé. Il a hérité d'une période d'intense création d'emplois, alors que nous l'emportons sur la plupart de nos partenaires commerciaux en ce domaine. Il a été nommé alors que le taux de chômage avait baissé pendant 14 mois consécutifs. Il a hérité d'une situation économique qui était encore solide, en dépit des tornades qui s'amoncelaient déjà à l'horizon par suite de perturbations survenues très souvent hors de nos frontières. Le climat économique s'est grandement détérioré, et il persiste malgré tout à ne prendre